

Nancy, le 1<sup>er</sup> septembre 2016



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques régionaux  
de langues vivantes

à

Mesdames et messieurs les professeurs de langues vivantes  
S/C de madame ou monsieur le chef d'établissement

Inspection  
Pédagogique  
Régionale

### **Objet : lettre de rentrée 2016**

*Pour toutes les disciplines la lettre de rentrée se décline en deux parties. La première, rédigée par l'ensemble des IA-IPR de l'académie, s'adresse à tous les professeurs des collèges et des lycées. Elle a vocation à servir de support à la réflexion des équipes enseignantes et des conseils pédagogiques. La deuxième partie est spécifique à chaque discipline.*

Secrétariat :  
Téléphone  
03.83.86.25.42

### **Partie commune**

Nous tenons en préambule à remercier tous les professeurs qui se sont investis fortement dans leur mission d'enseignement, de formation et d'accompagnement au cours de l'année 2015-2016.

En ce début d'année marquée par la mise en œuvre de réformes importantes, nous invitons les équipes à prendre connaissance de la **circulaire de rentrée** et nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur quelques priorités.

### **Cette année scolaire sera celle de la mise en place de la réforme du collège et des nouveaux cycles :**

La mise en œuvre des nouveaux programmes articulés aux cinq domaines du nouveau socle commun offrira un parcours cohérent où chaque discipline, chaque enseignement, s'inscrira en complémentarité avec les autres. Un enseignement plus précoce de la première puis de la deuxième langue vivante favorisera l'enrichissement culturel et l'ouverture au monde.

### **Cette nouvelle année scolaire verra la poursuite du plan de formation engagé lors de l'année scolaire 2015-2016 :**

Les professeurs seront conviés à des journées de formation aux usages pédagogiques du numérique et à la suite des formations disciplinaires. Un ensemble de ressources concrètes et régulièrement enrichies sont téléchargeables sur Éduscol pour accompagner les changements. Les corps d'inspection s'attacheront à aider au mieux les équipes en étant présents sur le terrain : visites-conseils, réunions disciplinaires ou interdisciplinaires...

### **Les liens entre l'école élémentaire et le collège, d'une part, et le collège et le lycée, par ailleurs seront renforcés.**

Cette évolution est matérialisée par la mise en place d'un livret unique de la scolarité obligatoire.

CO n°30013  
54035 NANCY  
cedex

L'installation du nouveau cycle 3, occasion d'une collaboration accrue avec le premier degré, sera l'objet de toute notre attention. La liaison avec « l'après-collège » devra également être travaillée.

Comme il est indiqué dans la circulaire de rentrée, l'évaluation doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser dans la construction de ses compétences. Nous serons particulièrement attentifs aux modalités d'évaluation en vigueur dans les classes... évaluations qui doivent être mises au service des apprentissages.

**La prise en compte de la diversité des élèves est une priorité.**

Comme le rappelle la circulaire de rentrée, « *L'exigence de l'École se déploie autant envers les connaissances, les compétences et la culture, que dans leur nécessaire démocratisation. Celle-ci passe par une École ouverte et inclusive* » qui « *incarne pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité* » pour que tous les élèves puissent avoir accès à la richesse de ce qu'elle transmet.

Pour tendre vers ces objectifs **l'accompagnement personnalisé** est généralisé à toutes les classes du collège. Il doit être une occasion privilégiée, en équipes, d'identifier les besoins de chaque élève et d'apporter des réponses adaptées. Nous porterons notre attention sur la mise en place de ces moments, et nous nous attacherons à accompagner au mieux les équipes dans leur mise en œuvre. Un numéro récent de la **Lettre de la Pédagogie** de l'académie est consacré à cette thématique.

Pour faire suite aux préconisations du rapport « **Grande pauvreté et réussite scolaire** » rédigé sous la conduite de Jean-Paul Delahaye, IGEN, des établissements se mobiliseront dès la rentrée 2016 en vue de réduire les effets de la pauvreté à l'École. S'appuyant sur la circulaire académique du 23 octobre 2015 « Tous concernés par la pauvreté, tous mobilisés contre ses effets à l'École », l'expérimentation qui s'engage portera sur :

- la construction d'une véritable politique sociale d'établissement : réduction des coûts en matière de fournitures scolaires et étalement des dépenses (circulaire du 13 avril 2016), accès de tous aux voyages scolaires, accès aux droits dans le cadre des bourses et d'un usage pensé des fonds sociaux ;
- la mise en œuvre d'une politique éducative privilégiant la bienveillance, l'accompagnement, l'entraide, la coopération, l'émancipation sociale par l'orientation et l'accès à la citoyenneté et à la culture ;
- la mise en place d'une pédagogie active, souple, explicite, claire, encourageante fondée sur un enseignement accessible à tous et sur des travaux de recherche d'élèves effectués uniquement à partir des outils de l'établissement.

Cette expérimentation sera accompagnée dans le cadre d'un dispositif de formation qui se déploiera au fil de l'année scolaire. Ce dispositif s'inscrit en continuité avec la grande mobilisation autour des valeurs de l'École car il n'est pas d'égalité sans un plan de compensation des inégalités d'accès aux apprentissages et à la culture et il n'est pas de fraternité sans un plan d'aide à l'égard des plus démunis qui repose sur l'entraide et la solidarité.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée.

Les IA-IPR de l'académie de Nancy-Metz

**Circulaire de rentrée 2016** : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=100720](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720)

**Ressources pour l'école et le collège** : <http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

**Lettre de la pédagogie sur l'accompagnement personnalisé** : [http://www4.ac-nancy-metz.fr/point-mag/NP4/default\\_test.htm](http://www4.ac-nancy-metz.fr/point-mag/NP4/default_test.htm)

## Partie disciplinaire : langues vivantes

L'année qui vient de s'achever a été l'occasion d'affirmer le travail en interlangue et de réfléchir ensemble à la construction des compétences des élèves, particulièrement avec les enseignants en collège. Cette réflexion avec les équipes se poursuivra en 2016-2017, dans une perspective de continuité des enseignements qui garantit la progressivité des apprentissages de l'école au lycée.

**La prise en compte des acquis** des élèves conditionne leurs progrès dans toutes les activités langagières. Elle ne peut se concevoir sans un **travail concerté** pour une meilleure connaissance du degré de compétence déjà atteint.

Tous les programmes rappellent la nécessité de faire preuve d'**ambition**, marque de **respect** pour les élèves et **source de motivation**. Les difficultés des élèves ne sont pas un frein à leur progression ; un étayage adapté doit permettre à chacun d'aller plus loin.

**Dès le plus jeune âge**, la langue enrichit la pensée et la pensée affine la langue ; l'ancrage culturel de supports riches, qui prêtent à interprétation, favorise la réflexion des élèves et par conséquent leur apprentissage.

Les ressources mises à disposition sur le site interlangue de l'académie sont une aide précieuse pour les équipes. En voici l'adresse : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>

Enfin, nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent et remercions tout particulièrement les professeurs qui ont accepté des missions spécifiques.

Nous savons que la réussite des élèves vous tient à cœur et vous assurons de notre confiance et de notre soutien dans l'accomplissement de cette mission.

Les inspecteurs de langues vivantes

## LIENS UTILES

**PORTAIL NATIONAL** dédié aux langues vivantes pour enseigner, s'informer et se former :

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

**SITE ACADEMIQUE INTERLANGUE**

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>

**SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE** (BO n°17 23 avril 2015)

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=87834#socle\\_commun](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834#socle_commun)

**NOUVEAUX PROGRAMMES de l'ECOLE et du COLLEGE (cycles 2, 3, 4)**

Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33400](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400)



**RESSOURCES pour l'accompagnement de la mise en œuvre des nouveaux programmes :**

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>

**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

Programme pour la classe de seconde : BO spécial n°4 du 29 avril 2010

[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_4/72/7/langues\\_vivantes\\_143727.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_4/72/7/langues_vivantes_143727.pdf)

Programme pour le cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale) : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010  
<http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

#### **LYCEE PROFESSIONNEL**

BO spécial n°2 du 19 février 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid23840/mene0829952a.html>

#### **BULLETIN OFFICIEL**

Tous les BO sont consultables en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Possibilité de **s'abonner au sommaire du BO** pour le recevoir par mail :

<http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html>

**EDUSCOL**, pour nouveautés et ressources : <http://eduscol.education.fr/>

Nouvelles ressources pédagogiques d'accompagnement pour enseigner les langues :

<http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>

#### **ACTION CULTURELLE**

Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)

#### **RELATIONS INTERNATIONALES**

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)

#### **INNOVATION**

Pôle académique de soutien à l'innovation (PASI)